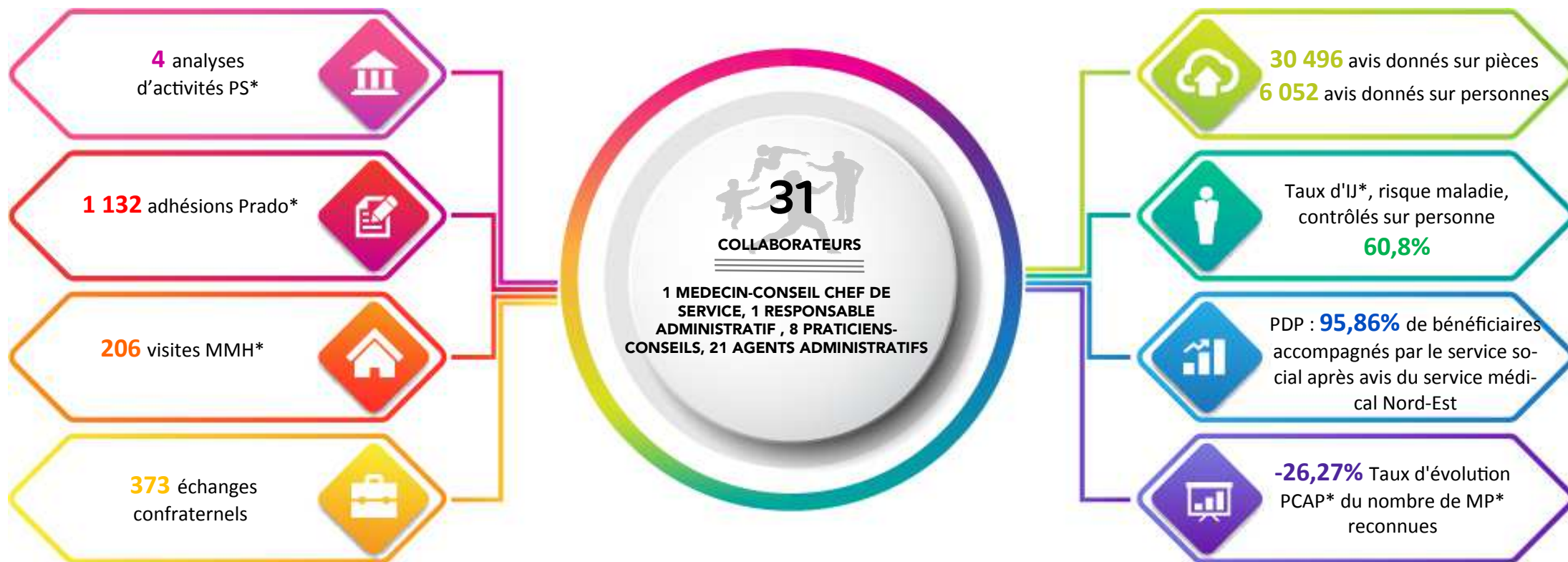


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Vosges



*PS : Professionnel de santé

*Prado : Programme d'accompagnement et de retour à domicile après hospitalisation

*MMH : Maîtrise médicalisée hospitalière

*Taux d'IJ contrôlés avant 180 jours pour les assurés admis en L 324-1 non exonérant

*PCAP : Période correspondante de l'année précédente

*MP : Maladie professionnelle

*IJ : Indemnités journalières

*PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle

Les principaux faits marquants 2018 de l'ELSM

La cellule d'appui au pilotage (CAP)

> La CAP est une instance qui a été mise en place lors du changement d'organisation du Service Médical porté par notre nouvelle organisation. Elle se réunit mensuellement, participe activement à la vie de l'ELSM et à sa cohésion rendant chacun des membres acteur de son activité.

Véritable instance de pilotage stratégique, elle est composée des assistants techniques en charge de la production, des services supports, des agents en charge des requêtes et du référent SMI. Placée sous l'autorité du médecin-chef assisté du responsable administratif elle a une fonction d'analyse et de surveillance de la production. Elle permet une fluidité de l'information et elle est force de proposition par la rédaction de plans d'action dès lors que les objectifs ne sont pas atteints.

Population protégée*

316 606 assurés soit 88 % de la population du département

Offre de soins libérale*

571 médecins
469 infirmiers
181 chirurgiens-dentistes

* Source : INSEE et DREES



Cette instance de pilotage commune ELSM*/CPAM mise en place depuis 2015 répond aux enjeux du SMI* qui prévoit un pilotage médico-administratif des processus avec une gouvernance partagée CPAM/ELSM.

Des enjeux communs renforcés par les indicateurs et les objectifs CPG (contrat pluriannuel de gestion)

Ce comité traite des enjeux partagés sur le plan opérationnel sans pour cela se substituer aux directions locales et régionales. Il s'assure que les décisions nationales, régionales et locales sont suivies et en mesure l'efficacité. Composé des 2 hiérarchies locales son champ d'action intéresse les revenus de remplacement, PLANIR*, la dématérialisation, la régulation, l'accompagnement, le contentieux et le SMI.

Composition de l'instance

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

est représentée par le directeur, le directeur adjoint en charge de la régulation, la sous-directrice en charge de la production, l'Agent comptable et les représentants de l'Appui au pilotage. Il peut également être étoffé par la présence ponctuelle de responsables de processus concernés par les points inscrits à l'ordre du jour.

Concernant l'ELSM, celui-ci est représenté par le médecin-conseil chef de service et le responsable administratif qui peuvent se faire assister par des agents et/ou médecins-conseils en cas de nécessité d'expertise spécifique. En fonction des thématiques, des personnes expertes dans leurs domaines sont invitées pour éclairer le comité.

Comité commun CPAM/ELSM*: renforcer le partenariat médico-administratif

Une instance actualisée au fil de l'eau //

Ce comité se réunit a minima 3 fois par an mais une réunion supplémentaire peut être décidée d'un commun accord en cas de besoins ou en fonction des actualités.

Un tableau de bord identique CPAM / direction régionale du Service médical / ELSM concatène les indicateurs communs et en cas de non atteinte des objectifs, une analyse et un plan d'action sont présentés lors du comité.

Des relations CPAM/ELSM renforcées

Le comité commun a également permis aux agents de rencontrer leurs homologues de chaque organisme. Le lien ainsi créé a fluidifié les relations, fait connaître les modes de fonctionnement de chacun et a permis de personnaliser les échanges.

Ce comité de suivi est tout à fait dans l'esprit de la Convention d'objectif et de gestion 2018-2022 //

> **Photo**
La CAP de g. à d.
Amandine Richard, Isabelle Barbe, Nathalie Helleine, Patricia Maurice, Dr Verginio Del Fabro, Hakim Goumara, Sarah Louchez
2 absentes : Valérie Bodin et Véronique Gogerat

* Plan local d'accompagnement du non recours, des incompréhensions et des ruptures dans le cadre des actions visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins.

* Système de Management Intégré

* Echelon local du service médical